

Règlement Local de Publicité intercommunal

Communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées
Zoom sur le coeur d'agglomération

Version concertation novembre 2023



Légende :

- limite commune
- bâti cadastre
- parcelle cadastrale

Zone d'interdiction absolue

- Monuments historiques et sites classés

Zone non agglomérée

- zone non agglomérée

Zone agglomérée

- zone 1 : les espaces de nature
- zone 2 : les espaces d'intérêt architectural, patrimonial et paysager
- zone 3 : les quartiers d'habitats
- zone 4 : les axes principaux
- zone 5 : les zones d'activités économiques et commerciales
- zone 6 : les équipements de plus de 15000 places et aéroport
- mur à protéger
- espace public remarquable
- Natura 2000

